

**Avis d'Appel d'Offres DNCMP/...<sup>232</sup>.../F/2017**  
**(AAO)**

**POUR**

**LA FOURNITURE DE CABLES SOUTERRAIN BASSE  
TENSION POUR LES 5 IMMEUBLES DE KININDO AVENUE  
RUHUHUMA APPARTENANT A L'INSS**

Date de publication : 5 / 6 /2017  
Date d'ouverture : 5 / 7 /2017

**1. Objet**

« L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermés, pour la fourniture de câbles souterrain basse tension pour les 5 immeubles de Kinindo Avenue Ruhuhuma appartenant à l'INSS.

**2. Financement du marché**

« L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) » financera le marché sur ses fonds propres du budget de l'exercice 2017.

**3. Spécification du marché**

3.1 La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi, édition 2008.

3.2 La fourniture prévue dans le cadre de ce marché est en un seul lot et un soumissionnaire peut être attributaire de ce marché à condition que ce marché soit complet.

La fourniture est à exécuter dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours calendaires à partir de la date de réception de la notification.

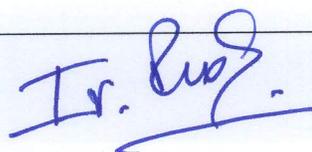
**4. Condition de participation**

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2 Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

**5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'I.N.S.S, B.P. 1600, à Bujumbura Tél. 22 269555 ou 22 269558, FAX (257) 22 269546, moyennant le paiement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) sur le compte de transit



des recettes non fiscales n° 1101/001-04 ouvert à la BRB et de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) sur le compte de l'INSS n° 1121/05 ouvert à la BRB. Il peut également être consulté dans les locaux de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), Service Gestion des Immeubles au troisième étage bureaux 303 ou 309. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres.

## 6. Présentation de l'offre

6.1 Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres dans un lot unique et les présenter en 2 enveloppes intérieures dont l'une contient l'offre technique et l'autre l'offre financière. Ces enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure qui ne portera aucun signe distinctif. Cinq (5) exemplaires dont un original et 4 copies sont exigés.

6.2 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission (Garantie bancaire) de Un Million Deux Cent Mille Francs Burundais (1.200.000 FBU) conformément à l'article 92 du Code des Marchés Publics du Burundi, édition 2008.

6.3 Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS).

## 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat Central de l'INSS (Bureau n° 001 au Rez de Chaussée) au plus tard le 5.../7.../2017 à 9 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8.2 Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération. Sur l'enveloppe extérieure, il ne doit être donné aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, sous peine de rejet.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 5.../7.../2017 à 9h30' en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP dans la salle de réunions de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) Immeuble siège, deuxième étage.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires prescrits et transmis à la DNCMP.

---

Tr. Luo

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

a) Pour l'enveloppe renfermant l'offre technique :

- La garantie de l'offre (Garantie bancaire suivant le modèle en annexe) ;
- Les bordereaux de versement d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- L'attestation de non-redevabilité en original délivrée par l'INSS du Burundi;
- L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les Services de l'OBR ;
- Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
- Le prospectus en original du matériel proposé ;
- L'attestation de non faillite ;
- Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social;
- Les statuts de la société (personne morale) ;

b) Pour l'enveloppe renfermant l'offre financière :

- L'acte de soumission établie suivant le modèle en annexe;
- Le bordereau des prix unitaires conformément au modèle en annexe ;
- Le délai d'exécution du marché.

**N.B : La non production et/ou la non-conformité d'un des documents cités aux points a) et b) de la clause 10 entraînera l'élimination de l'offre lors de l'analyse.**

## 11. Critères d'évaluation

11.1 Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante.

11.2 Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

## 12. Adresse

L'adresse détaillée de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) est : Chaussée Prince Louis Rwagasore, BP 1600 BUJUMBURA, Tél : 22269555 ou 22269558.

Bujumbura, le 01/06/2017.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSS

Ir. Prosper BAZOMBANZA-

